



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Églises réformées
Berne-Jura-Soleure

POUR LA MONDIALISATION DE LA JUSTICE

*Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure
dans le mouvement oecuménique mondial*

Policy du Conseil synodal, 2003

Policy

Condensé adopté par le Conseil synodal
le 10 septembre 2003

Traduction: Irène Minder-Jeanneret

Texte établi sur la base du document de base
rédigé à l'intention du Conseil synodal
www.refbejuso.ch

Groupe de projet

Uli Geisler, GT Oecuménisme
Matthias Hui, service Terre Nouvelle
Helmut Kaiser, GT EPER
Irene Meier, membre du Synode
Walter Rohrer, service Questions de société
Susanne Schneeberger, service TN
Werner Zingg, ancien membre du Synode
Albert Rieger, responsable du service TN

Commandes

Églises réformées Berne-Jura-Soleure
Services centraux
case postale
3000 Berne 23
Telephone 031 370 28 28
Fax 031 370 28 90
Courriel zd@refbejuso.ch

INTRODUCTION

Dans le présent programme d'action, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure prennent position par rapport au processus de mondialisation. Ce document résulte d'un dialogue intense et parfois contradictoire, qui s'est déroulé sur deux ans, à l'intérieur de notre Église et avec un public plus large.

Notre Église se comprend comme une partie du mouvement œcuménique mondial. En 1997 déjà, l'Alliance réformée mondiale appelait ses Églises membres à «... s'engager fermement et à tous les niveaux dans le processus de proclamation qui condamne les injustices économiques et la destruction de l'environnement». Le présent document constitue notre réponse à cet appel. Il sera remis à l'Alliance réformée mondiale par les délégués de la FEPS, à l'occasion de l'assemblée générale qui aura lieu à Accra (Ghana) en août 2004.

Dans notre région, le plan d'action a pour vocation de soutenir et de réanimer le débat intra ecclésial, mais aussi de lancer et d'approfondir le dialogue avec les organismes responsables de la société, de la politique, des milieux économiques et du mouvement altermondialiste.

Le présent plan d'action se fonde sur une **étude fondamentale** détaillée, élaborée sur mandat du Conseil synodal par un groupe de projet et intitulé «Für die Globalisierung der Gerechtigkeit» (disponible en allemand uniquement). Nous recommandons à celles et ceux qui souhaitent approfondir la thématique de consulter cette étude (pour commander: Églises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, case postale, 3000 Berne 23 ou www.refbejuso.ch).

La première partie du présent programme d'action éclaire la thématique de la mondialisation sous l'angle éthique et théologique; **la deuxième partie** décrit les grandes lignes de la mondialisation de l'économie (avec exemples concrets) et **la troisième partie** esquisse des possibilités d'action pour l'Église et la société.



I. LA MONDIALISATION SOUS L'ASPECT DE LA JUSTICE

L'engagement en faveur d'une société juste et la recherche des causes de l'injustice font partie des tâches essentielles de l'Église réformée, tout autant que l'élaboration, la diffusion et le soutien de moyens et de méthodes qui permettent de surmonter cette injustice. Cette règle vaut tout particulièrement dans le contexte de la mondialisation.

«Par mondialisation, on entend la création de marchés mondiaux, c'est-à-dire l'internationalisation progressive du commerce, des marchés financiers, des marchés de biens et services, ainsi que l'interdépendance toujours plus grande des économies nationales. Les nouvelles technologies dans les secteurs de la communication, de l'information et des transports, les nouvelles formes d'organisation des processus de production, ainsi que les mesures de libéralisation et de dérégulation dans bon nombre de pays sont les moteurs de ce processus de mondialisation, les entreprises multi-

nationales (appelées Global Players) étant les acteurs principaux de cette évolution». (cf. Die Volkswirtschaft, Bern, 1/2002)

Cette mondialisation suscite la controverse. L'analyser du point de vue éthique devient donc incontournable:

- Pour les uns, la mondialisation constitue un moyen pour accroître le bien-être de tous, donc pour augmenter le niveau et la qualité de vie de tous; pour eux, elle représente la seule solution pour venir à bout efficacement des problèmes écologiques de dimension planétaire.
- Pour les autres, la mondialisation est un véritable cauchemar, régi par une économie faisant fi des valeurs sociales et écologiques, qui est à l'origine de la dégradation des conditions de vie des habitants des pays pauvres, qui accélère la destruction des bases vitales naturelles et qui a pour but unique et exclusif la création de valeurs mercantiles (profit, valeur actionnariale).

En notre qualité d'Église réformée, nous reconnaissons que

1. nous faisons partie de cette mondialisation
2. nous nous situons, en tant qu'Église, dans le champ de tension de ces appréciations contradictoires de la mondialisation
3. nous défendons énergiquement le point de vue que la mondialisation et l'intégration de critères éthiques sont des exigences non contradictoires, mais complémentaires.

L'intégration de critères éthiques au processus de mondialisation se base sur les conditions, questionnements, attitudes et perspectives suivantes:

1 Au service de la vie

L'existence de l'économie découle de l'existence des humains; l'économie doit avant tout être au service de la vie. Pour répondre à cette exigence, l'économie doit donc premièrement placer l'être humain et ses besoins au centre de

ses préoccupations et deuxièmement placer l'objectif de la conservation des bases vitales naturelles au-dessus de tous les autres. Une économie qui est au service de la vie se définit par le fait que la satisfaction juste des besoins et le développement durable sont des objectifs fondamentaux des activités économiques.

2 La question du sens et de la légitimité

L'économie et les activités économiques ne sont pas une fin en soi. Toute activité économique doit être au service de la vie. Deux questions se posent à propos de la notion «au service de la vie»:

- Celle du sens: de quelle nature les valeurs à créer devront-elles être ? Il s'agit en particulier de définir l'orientation et l'objectif d'une activité économique.
- Celle de la légitimation: à qui les valeurs à créer sont-elles destinées? En posant cette question, l'organisation de notre société

selon des principes justes n'est pas seulement évoquée, mais revendiquée.

3 Radicalité n'est pas synonyme d'extrémisme

De par sa tradition (prophètes de l'Ancien Testament, Nouveau Testament, Zwingli, Calvin), la mission de l'Église réformée frappe tout particulièrement par sa radicalité. Toutefois, il ne faut pas confondre radicalité et extrémisme. Radicalité signifie bien plutôt «aborder un problème à la racine». Ainsi, la Constitution de notre Église (art. 3 al. 4) affirme que l'Église «proclame que l'autorité de la Parole de Dieu s'étend à tous les domaines de la vie publique tels que l'État, la société, l'économie, la culture. Elle combat toute injustice et lutte contre la misère matérielle et morale dans ses causes et ses manifestations».

4 La perspective des personnes concernées

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure font partie de l'Église universelle. Nous nous

efforçons donc d'assumer nos responsabilités au plan global. Ainsi, nous nous engageons à étendre notre champ de vision à la perspective de toutes les personnes concernées par la mondialisation, y compris à celle des victimes et des perdants.

Conclusion

En confrontant le phénomène de la mondialisation à la quadruple exigence de justice qui se fonde sur la tradition judéo-chrétienne, il devient impossible de réduire le progrès à la seule croissance économique, la liberté au seul libre-échange, et la justice à la seule justice dans les échanges. La mondialisation doit être juste, et la justice va de pair avec la solidarité, la participation et la conservation de la Création. L'une des tâches des Églises réformées Berne-Jura-Soleure consiste à rappeler périodiquement cette exigence à l'économie globalisée et à en exiger la concrétisation.



II. LA MONDIALISATION DE LA JUSTICE, SOLUTION DE RECHANGE À LA SITUATION ACTUELLE

1. Domination du marché et de la concurrence

Le marché et la concurrence influencent notre vie économique, politique et privée. La mondialisation nous contraint à célébrer la performance individuelle et la concurrence effrénée au titre de valeurs centrales de notre système. Ainsi, nous sommes appelés à soumettre nos relations humaines, notre rapport à la nature et même notre droit à l'existence aux exigences du marché et à la question de son utilité finale. Les valeurs telles que la solidarité, l'assistance mutuelle et la coopération se voient vidées de leur sens et sont mises en péril.

Les avocates et les avocats de la mondialisation de l'économie agissent de manière contradictoire. D'un côté, ils prônent la fonction régulatrice du marché et demandent l'ouverture mondiale des marchés à tous les niveaux. D'un autre côté, ils pèsent de tout leur poids pour pratiquer une politique économique protectionniste chaque fois que c'est dans leur propre intérêt: prompts à lever les barrières commerciales qui gênent les exportations vers les pays pauvres, ils maintiennent ces barrières lorsqu'il s'agit de faciliter l'accès des pays pauvres au marché mondial. Cette concurrence est donc bel et bien dirigée et la soi-disant mondialisation est à sens unique.

Pour la mondialisation de la justice

Nous revendiquons publiquement une adaptation des lois du marché aux conditions sociales et écologiques. Au plan mondial, l'ouverture progressive des marchés doit s'accompagner de régulations étatiques détaillées qui tiennent compte des particularités locales. La Suisse doit se préparer à supprimer peu à peu les garanties à l'exportation, qui ont des conséquences désastreuses pour les pays du Sud (la production sucrière constituant une leçon exemplaire à cet égard).

Exemples

Le protectionnisme des États-Unis pour favoriser l'industrie sidérurgique indigène

En mars 2002, les États-Unis ont imposé sur certains produits sidérurgiques des taxes douanières allant jusqu'à 30 pour cent de leur valeur. Ces taxes frappent durement certains pays (Chine, Japon, Corée du Sud, Russie, Ukraine), jusqu'à alors exportateurs d'acier à bon compte pour l'industrie automobile américaine.

L'agriculture suisse: le développement durable a besoin de protection

Dans notre pays, l'agriculture remplit des fonctions qui vont largement au-delà de la simple production et qui touchent à l'écologie, au tourisme, à la tradition culturelle et aux relations entre l'humain et son milieu. Les modalités de production de denrées alimentaires sont le reflet de notre respect pour notre milieu. Elles ne se réduisent donc pas à un simple processus technique et commercial. Les structures régionales sont les plus adéquates pour maintenir le savoir relatif à un mode de production local respectueux de la nature, pour assurer l'approvisionnement régional et pour éviter les inconvénients de transports trop longs (consommation d'énergie, produits non mûrs, etc.).

Ces conditions sont uniquement réalisables si notre État parvient en attendant (contrairement à de nombreux gouvernements du Sud) à éviter l'intégration complète et immédiate de notre agriculture au marché mondial. Les paiements directs assurent ainsi la multifonctionnalité de notre agriculture et la survie de notre population agricole. Les mécanismes de régulation économique en faveur des populations concernées permettent de les tenir à l'abri – du moins partiellement – des efforts de mondialisation entrepris par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

2. Le fossé se creuse entre riches et pauvres

L'ouverture d'un marché sans régulation aucune pour protéger les défavorisés contribue à élargir toujours plus le fossé entre riches et pauvres. La politique du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'OMC et de l'Organisation pour la coopération et le développement économique ne fait qu'amplifier le phénomène. Une mondialisation qui repose sur une philosophie uniquement orientée vers la dérégulation des marchés ne connaît pas de règles qui mettent un frein à la croissance unilatérale. Par conséquent, une conception de la mondialisation qui omet d'intégrer des stratégies nationales et internationales de lutte contre la pauvreté creuse l'écart entre pauvres et riches.

L'évolution que connaissent de nombreux États africains, incapables d'instaurer des régulations économiques du fait de l'instabilité politique, de troubles et de guerres, illustre de manière particulièrement percutante cette constatation. À l'inverse, l'exemple des États asiatiques illustre bien l'effet de régulations en faveur des plus défavorisés: une politique économique libérale a été associée par des interventions étatiques aux objectifs de développement propres ainsi permettant une amélioration de la situation.

Pour la mondialisation de la justice

Nous nous engageons en faveur d'une organisation politique libérale et démocratique, qui tient compte des particularités locales et qui a pour but de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre des personnes qui vivent dans le dénuement le plus extrême (revenu inférieur à un dollar nord-américain par jour).

Exemples

L'évolution de la pauvreté

Nous constatons que 1,2 milliard de personnes disposent d'un revenu inférieur à un dollar nord-américain par jour, malgré toutes ces années de mondialisation économique qui nous promettaient des améliorations dans la lutte contre la pauvreté. L'écart entre pauvres et riches s'est considérablement élargi: dans la comparaison mondiale, en 1980, les 20 pour cent les plus riches gagnaient 45 fois plus que les 20 pour cent les plus pauvres; en 1990, c'était 60 fois plus et en 2000 80 fois plus.

L'Afrique

Onze pour cent de la population mondiale habite l'Afrique subsaharienne, mais elle ne participe qu'à raison d'un pour cent au commerce mondial et un pour cent seulement des investissements directs étrangers ne sont destinés à cette région. Ces chiffres le montrent: dans cette phase de mondialisation galopante, pratiquement aucun effort n'a été fourni pour améliorer les flux commerciaux dans le continent africain et pour constituer des réseaux de communication, des infrastructures, des institutions de formation et des systèmes de santé.

Si on fait abstraction de l'Afrique du Sud, l'Afrique subsaharienne dépend à raison de 75 pour cent des matières premières pour ses exportations, c'est-à-dire de biens touchés de plein fouet par la chute des prix sur le marché mondial. Les conflits politiques, les guerres, la corruption, les déficits en matière de démocratie et de sécurité juridique, ainsi que le sida aggravent encore les problèmes de développement dans cette partie du monde.

3. Les marchés financiers dominants

Les flux de capitaux sont attirés par les capitaux existants et par les lieux où on peut s'attendre à des profits rapides. Ailleurs, ils font donc cruellement défaut. Au cours des récentes années, le nombre et le volume des transactions financières internationales ont connu un accroissement époustouflant. Actuellement, seuls 2 pour cent des mouvements de fonds sont générés par des activités commerciales, alors que chaque jour, 1500 milliards de dollars de capitaux financiers subissent des transactions à la recherche de rendements plus favorables. C'est précisément ce capital spéculatif qui porte une grande part de responsabilité dans l'instabilité et l'insécurité des marchés mondiaux.

Dans une lettre, les Églises évangéliques d'Argentine en appellent à nous: «Nous vous prions (...) de nous aider à alléger le joug de la dette extérieure qui pousse des millions de personnes dans la misère et dans la mort. Face à l'iniquité et l'injustice que représentent cette dette, venir en aide n'est pas seulement une question de solidarité, mais d'éthique».

Pour la mondialisation de la justice

Nous soutenons l'élaboration d'une procédure juste en vue du désendettement des pays pauvres (procédure d'exécution forcée). En commun avec nos œuvres d'entraide, nous nous engageons en faveur de la taxation des transactions de devises (Taxe Tobin).

Exemples

L'Argentine

Ce pays d'Amérique latine illustre de manière exemplaire les effets de la spirale de l'endettement dont sont prisonniers de nombreux pays. Avant l'effondrement de l'économie, la surenchère des capitaux étrangers et les milliards de dollars de crédits sont venus accabler le système. Les augmentations de taux d'intérêts et les modifications de la donne économique globale ont endetté le pays, alors que les institutions financières internationales ont profité de la situation désastreuse pour imposer des programmes d'adaptation structurels néolibéraux. La corruption et l'arrogance de la classe dirigeante sont coresponsables de ce développement, alors qu'elle a été - maintenue aux commandes de l'État par le monde de la finance globale, dont elle était largement dépendante.

Caisses de pension

En cotisant à nos caisses de pension, nous sommes impliqués dans ce phénomène: notre argent intervient lui aussi sur les marchés financiers, puisqu'il est placé là où les rendements sont les plus élevés. S'il participe à la déstabilisation des marchés financiers, il est simultanément exposé aux risques de la spéculation et menacé par les fluctuations de cours importantes, contribuant ainsi à déstabiliser nos propres structures sociales.



4. Concentration de pouvoir et violence structurelle

La mondialisation entraîne dans son sillage une concentration du pouvoir et, simultanément, une limitation des droits démocratiques. Ce sont les organisations internationales où le poids des États très nantis dépasse largement celui des pays pauvres, ainsi que les groupes transnationaux qui dessinent les grandes lignes de l'économie mondiale. C'est à cette concentration de pouvoir et à cette violence structurelle que s'attaque en premier lieu le mouvement altermondialiste.

Les Églises, les organisations non gouvernementales et les syndicats se regroupent en réseaux pour se constituer en représentants de la société civile et pour exiger un vaste débat sur les questions fondamentales concernant une économie respectueuse des humains, la solidarité et la démocratisation. Nombreux sont celles et ceux qui s'engagent dans ce combat non à coup de violences, mais avec leur force créative. L'Église rejette les violences entre manifestants et la police qui surviennent en marge des manifestations et dont les médias s'empressent de faire leurs gros titres.

Pour la mondialisation de la justice

Nous nous efforçons d'intervenir dans la dynamique de haine, d'impuissance, de répression et de destruction et de proposer, avec nos positions claires, une contribution à la résolution pacifique des conflits. En même temps, nous mettons en évidence les relations entre violence structurelle, famine, répression et conflits politiques.

Nous nous engageons, enfin, en faveur du droit de la société civile de participer aux processus de décision en se servant des instruments de la démocratie.

Exemples

Le Fonds monétaire international

De nos jours, les États délèguent un nombre grandissant de compétences aux institutions supranationales – Fonds monétaire international (FMI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Banque mondiale – qui leur permettent de réguler et de déréguler l'économie mondiale. Or, ces organes ne sont pas constitués selon les principes démocratiques, mais en fonction de la capacité économique des pays membres. Dans le FMI, par exemple, les droits des pays dépendent essentiellement de leur capital.

Le FMI est créancier de nombreux pays endettés, et en même temps, il détermine les conditions dans le domaine de la conversion des dettes. Il demande par exemple aux pays débiteurs d'accroître leurs exportations, exigeant par là la suppression des obstacles douaniers à l'exportation, la privatisation des entreprises et la réduction des dépenses publiques. Les domaines de la formation, de la santé et des services publics font les frais de ces économies. De larges couches de la population en souffrent.

Conglomérats transnationaux

Parmi les 100 plus grandes unités économiques (États et groupes) au monde, 49 sont des États et 51 des conglomérats transnationaux. Ces derniers obtiennent des chiffres d'affaires supérieurs au revenu national de pays tout entiers. Toute la stratégie des conglomérats transnationaux est orientée vers le profit et ne repose sur aucune légitimation démocratique. Pourtant, les répercussions de telles politiques sur la situation des individus, sur les droits humains et l'environnement sont massives.



5. La flexibilisation des humains

La libéralisation du commerce mondial et les dérégulations qui frappent le droit du travail bouleversent les conditions d'emploi d'un très grand nombre de personnes. D'une part il semble qu'on soit prêt à accepter un grand nombre de chômeuses et de chômeurs, comme un mal nécessaire à concéder à l'économie mondialisée. D'autre part, la flexibilisation des conditions de travail pèse sur les personnes salariées: mobilité, rendement, formation continue permanente sont autant de credos à intérioriser pour répondre aux exigences toujours changeantes du lieu de travail qui doit lui-même s'adapter à ce marché en mutation permanente. Flexibilité peut être synonyme de chance, mais nombreux sont celles et ceux que cette flexibilité rend malades, car ils se sentent dépassés par les événements. Or, les personnes qui ne satisfont pas aux exi-

gences multiples qui se posent à elles voient leurs chances de trouver un emploi aller en diminuant, alors que la notion de solidarité se réduit à une peau de chagrin dans la vie économique.

Dans les paroisses, nous observons en permanence les effets de la pression exercée sur les salariées et les salariés. Ces effets sont encore nettement plus pervers dans les pays en développement.

Pour la mondialisation de la justice

L'Église, en sa qualité d'employeuse, s'engage à créer des conditions de travail justes au sein de ses structures et lutter en faveur de telles conditions dans le monde économique et politique.

Exemples

Le Guatemala

Dans ce pays, les usines situées dans les zones franches (appelées maquilas) et donc sujettes à la dérégulation sont toujours plus nombreuses. Pourtant, leur implantation se fait sans tenir compte des besoins de l'économie régionale ou nationale. Les investisseurs sont simplement attirés par l'exemption de droits douaniers, fiscaux et légaux dont leur production bénéficie de la part de l'État. Ces fabriques produisent exclusivement pour l'exportation; la plus-value créée sur place est généralement exportée elle aussi. Les places de travail peu qualifiées créées par les investisseurs et le plus souvent destinées à une main d'œuvre féminine se distinguent par une absence quasi-totale de droits: pas de rémunération minimale, pas de règlements de compen-

sation pour les heures supplémentaires, interdiction de s'organiser, licenciement en cas de grossesse, etc.). La pression économique et sociale qui prévaut au Guatemala est si forte qu'il se trouvera toujours des femmes prêtes à travailler dans ces conditions. Pourtant, ces conditions de travail précarisent les emplois et par conséquent les employées, dont elles dévalorisent la condition d'être humains.

La Suisse

La loi sur l'assurance-chômage prévoit que la durée raisonnablement admissible d'un trajet au lieu de travail ne dépasse pas deux heures. Donc, une personne au chômage qui ne trouve pas d'emploi dans sa région, qui ne veut pas changer de champ professionnel et qui n'est pas prête à prendre sur elle un tel trajet (même si des raisons familiales s'y opposent) peut rencontrer de sérieux problèmes au cours de la réinsertion professionnelle.

6. Dérégulation mondiale et privatisation en marche

Le contrôle social et démocratique sur de nombreux domaines de la vie et de l'économie se voit jugulé par une politique qui veut réduire les tâches de l'État à un minimum et en abandonner un maximum à l'économie du marché dit libre. Une économie ainsi mondialisée qui s'est imposée après les événements de 1989 ne connaît ni valeurs sociales, ni valeurs écologiques. Dans un tel système, bon sens est réduit à l'efficacité, le progrès à la croissance et la liberté citoyenne à la toute-puissance du marché. La libre circulation des biens, des capitaux, de la main-d'œuvre et des matières premières l'emporte sur les processus démocratiques de prise de décisions dans des domaines qui ont un impact sur la vie de nombreuses personnes.

Les biens d'importance vitale, tels que la formation, les soins médicaux, la nourriture et l'eau, n'échappent pas à l'emprise de l'économie libéralisée. Cette optique domine par ailleurs les débats sur le brevetage d'organismes vivants et le génie génétique.

Exemples

L'eau

Les exemples liés à l'eau permettent d'illustrer de manière exemplaire le processus global de dérégulation. Ainsi, l'utilisation de l'eau se voit soumise à des règles, où le profit est le seul critère déterminant pour la distribution. Les objectifs de cette distribution ne sont donc ni l'accès de toutes les personnes à l'eau, ni l'utilisation de l'eau selon les critères du développement durable, mais le profit de chacune des entreprises impliquées. Ces entreprises viseront donc une consommation élevée et non une utilisation mesurée et durable de l'eau, un bien rare. Si cette politique peut entraîner une croissance économique, elle ne se soucie pas pour autant des coûts sociaux et écologiques à long terme qui peuvent en résulter.

Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes sont privées d'accès à l'eau potable. Sans renversement de cette tendance, un tiers de la population de la planète sera dans cette situation en 2025. Les promoteurs de la mondialisation, pour leur part, misent sur la privatisation de l'approvisionnement en eau. Ainsi, au travers de leurs programmes d'adaptation structurelle, le FMI et la Banque mondiale encouragent les pays pauvres à privatiser l'approvisionnement en eau.

La Bolivie

L'approvisionnement en eau de la ville de Cochabamba, en Bolivie, a ainsi été privatisé sur pression de la Banque mondiale, qui a en même temps exigé le versement de crédits. Suite à la reprise de cet approvisionnement en eau par des entreprises privées, les prix de l'eau ont augmenté de 35 pour cent. Les habitants de la ville, incapables de faire face à de telles augmentations, ont manifesté par dizaines de milliers dans les rues de la ville pour le dire. Et l'eau fut à nouveau déprivatisée.

7. Inégalité entre les sexes

L'économétrie ignore totalement le travail d'encadrement et de reproduction accompli par les femmes: le travail familial, ménager et de prise en charge n'apparaît officiellement dans aucun compte, il n'est pas jugé «digne» de figurer parmi les facteurs du marché, alors qu'il forme la base de toute société et qu'il assure notre avenir. Rendu invisible, il n'a aucune valeur reconnue publiquement.

L'effet de la mondialisation sur les femmes n'est pas homogène. Dans certaines régions, le taux des femmes professionnellement actives s'est accru suite à ce phénomène. De nouveaux emplois ont été créés, augmentant ainsi les chances d'ascension professionnelle des femmes bien qualifiées dans le monde du travail des pays industrialisés. En l'absence de structures d'accueil pour les enfants, ce sont toutefois des migrantes, toujours plus nombreuses, qui prennent leur place et qui accomplissent le travail familial et de garde d'enfants. Le travail non rémunéré subit donc non une redistribution entre les sexes, mais un transfert des femmes de l'hémisphère Nord vers celles, immigrées, de l'hémisphère Sud.

Pour la mondialisation de la justice

Dans l'Église, nous analysons systématiquement la répercussion des postes budgétaires sur les deux sexes (analyse budgétaire en fonction du critère «genre») et pratiquons une politique budgétaire qui favorise l'égalité des chances des deux sexes.

Nous nous engageons également en faveur d'une analyse des programmes d'adaptation structurelle imposés par le FMI et par la Banque mondiale sous l'angle des genres. Concrètement, nous demandons que les décisions soient examinées séparément quant à leur répercussion sur la réalité quotidienne des femmes et des hommes. Toutes les décisions sont prises en fonction du principe de l'égalité des chances en matière d'accès au pouvoir et aux ressources (Gender Mainstreaming).

Exemples

La paupérisation des femmes

Les programmes d'adaptation structurelle et les crises économiques des années 1990 ont contribué à la paupérisation des femmes. Plus de 70 pour cent de la population qui vit au-dessous du seuil de pauvreté sont des femmes. Le nombre des femmes pauvres augmente en valeur absolue, et il augmente nettement plus rapidement que celui des hommes. Des différences entre les sexes apparaissent donc au niveau de la répartition du travail, du revenu et de la propriété (terres), mais aussi au niveau de l'accès à la formation et aux soins de santé. Les programmes d'adaptation structurelle tels que ceux qui ont été imposés par le FMI touchent les femmes de plein fouet, car ils sont unilatéralement axés sur l'augmentation des prestations à l'exportation et

s'accompagnent souvent de mesures d'austérité massives dans le domaine social. Les femmes, responsables du bien-être de leur famille et de la collectivité, s'efforcent alors de compenser les dégradations des conditions de vie en redoublant d'efforts personnels. Ainsi, les asymétries entre les sexes se trouvent accentuées et les inégalités persistent.

Inégalités salariales

L'égalité salariale entre femmes et hommes n'est atteinte nulle part. En moyenne, les écarts salariaux entre femmes et hommes se montent à 20 pour cent, mais ils varient massivement en fonction des pays et des secteurs d'activités.

Travail bénévole

L'Église bénéficie largement du travail bénévole, qui est majoritairement fourni par des femmes.

8. La destruction des bases vitales naturelles

Le pouvoir sur les terres cultivables, les mers et les cours d'eau, sur l'eau potable, le pétrole et le gaz échappe au contrôle démocratique suite à la libéralisation et à la privatisation. Les dispositions et conventions élaborées par l'OMC, le FMI et la Banque mondiale règlent la gestion des ressources naturelles. Les entreprises transnationales et les géants économiques, en particulier états-unis, s'opposent aux réglementations de protection de la nature qui relèvent du droit international. Il n'y a pas d'instance juridique pour déposer plainte contre l'exploitation effrénée, la détérioration et la destruction des bases naturelles et de la diversité génétique.

Pour la mondialisation de la justice

Nous nous engageons pour que les pays industrialisés – y compris la Suisse – prennent rapidement des mesures concrètes en vue de réduire de 40 pour cent l'émission de gaz à effet de serre d'ici 2020 et de 80 pour cent d'ici 2050. Ces mesures permettent d'entraver une modification climatique fatale. Une politique climatique aussi rigoureuse et systématique relève du domaine d'activité de la politique et ne saurait être abandonnée au bon vouloir de l'économie.

Exemples

La politique climatique

En 1992 eut lieu à Rio de Janeiro la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, également appelée «Sommet de la Terre». À cette occasion, les États industrialisés du Nord ont pris à leur compte l'essentiel de la responsabilité dans la crise écologique globale. Ils ont également promis des moyens financiers pour favoriser le développement écologique et social au Sud. En 1997 furent rédigé le Protocole de Kyoto et une convention-cadre sur les changements climatiques. Ces deux documents prévoient notamment la stabilisation des émissions de CO₂ au niveau de 1990. L'unanimité régnait alors: c'était bien aux pays industrialisés qu'il incombait de faire le premier pas; compte tenu de la quantité nettement supérieure d'émissions

par habitant. La Suisse a ratifié le Protocole en 2002, alors que les Etats-Unis, la Chine et la Russie n'ont toujours pas fait le pas, misant sur la croissance et le pillage des ressources et non sur une transformation de leurs industries, sur les mesures d'économies d'énergie et sur la promotion des énergies renouvelables. Selon ces pays, la définition de valeurs limites en matière d'émissions de CO₂ aurait des effets trop restrictifs sur le développement économique. C'est donc la résistance opposée par de grandes nations industrielles qui fait échouer les conventions internationales mises en place pour limiter les effets de l'économie globalisée sur l'environnement.

Deux constatations sont particulièrement inquiétantes dans ce contexte:

- Les questions écologiques jouent un rôle très secondaire dans le débat altermondialiste en cours.*
- L'environnement devient un bien négociable; son exploitation doit si possible être gratuite. Les coûts en rapport avec des mesures de protection de l'environnement n'apparaissent pas dans les comptes des grands groupes économiques.*



III. AGIR

Les actions proposées ci-après se fondent sur l'analyse qui précède et sur une perspective d'inspiration chrétienne et éthique. En notre qualité d'Église, nous maintenons d'une part que la codécision en matière de mondialisation est possible et d'autre part qu'elle doit être motivée par un souci de justice. La mondialisation et la justice ne s'excluent pas si l'Église

- renforce la communauté sociale
- encourage la coopération et la participation à divers niveaux
- s'engage en faveur de la justice sociale
- proclame et pratique une justice visant l'égalité
- exige des procédures démocratiques transparentes avant que des décisions économiques fondamentales soient prises
- en appelle à la participation de toutes et de tous pour la sauvegarde de notre environnement

- propose des actions qui favorisent la quête de sens.

En notre qualité d'Église, nous sommes conscients du caractère non fini de nos connaissances, ainsi que de nos moyens d'action - limités. Nous recherchons donc la collaboration avec les actrices et les acteurs les plus divers. Nous sommes ainsi en dialogue permanent avec les représentantes et les représentants des organisations politiques, économiques et non gouvernementales de notre région, mais aussi avec les groupes altermondialistes qui se forment dans cette société civile nouvelle en voie de constitution.

Nous mettons en débat le présent programme d'action, au Synode, dans le ministères et les services généraux de l'Église, dans les paroisses, dans les régions, et sur la Toile.

Par principe, les activités de notre Église se basent sur deux axes complémentaires:

- Elle intervient au sein de ses propres structures, car seule une Église qui se soumet elle-même à un processus de réformation permanent peut légitimement demander des modifications à d'autres
- Elle formule des positions concernant des évolutions économiques et sociales et détermine des stratégies pour leur mise en œuvre, toujours fidèle à ses fondements bibliques, réformateurs et éthiques. Sa stratégie est double: elle vise des changements politiques immédiats dans et avec l'économie, la politique et la société, mais elle se fonde aussi sur les promesses révélées par notre tradition et sur la vision prophétique du travail, des activités économiques et des conditions de vie, pour toutes et pour tous.

I: Au sein de l'Église

L'Église s'engage à traiter les domaines d'activités suivants de manière prioritaire:

1. Les offres de formation ecclésiales en vue de l'alphabétisation économique

L'Église traite de questions d'actualité de portée globale ou régionale en se référant à la Bible et à des positions éthiques; avec ses membres et toutes les personnes intéressées, elle se livre à une réflexion sur ces questions afin de permettre à la communauté ecclésiale d'agir plus efficacement.

2. Le travail diaconal

L'Église élargit sa palette d'offres de consultation et de soutien destinées aux personnes qui passent à travers les mailles du filet de sécurité sociale et économique. Elle approfondit le travail d'étude et de formation dans les domaines «dérégulation – privatisation» et «pauvreté – migration» afin d'établir sur ces bases un travail de lobbying permanent dans le monde politique et dans la société.

3. L'approfondissement de la dimension spirituelle dans le contexte de la mondialisation

Dans le domaine spirituel, l'Église élabore ses propres modèles de cultes, ainsi que des propositions pour des manifestations spécifiques.

4. Une participation renforcée au mouvement oecuménique

L'Église planifie sa participation aux processus oecuméniques des années à venir en relation avec la question de la mondialisation. A cet effet, elle prévoit la participation de délégations, des moyens financiers (contributions, collectes) et des impulsions qui touchent au fond de la question. Elle s'engage en particulier au sein

- de la Fédération des Églises protestantes de la Suisse (FEPS)
- de l'Alliance réformée mondiale, par exemple en vue de l'assemblée générale de 2004
- du Conseil oecuménique des Églises, soit en prévision de l'assemblée de 2006.

5. De l'importance des partenariats ecclésiaux durables

L'Église encourage les partenariats par-delà les frontières nationales et culturelles, mais aussi dans la région (églises de populations migrantes, dialogue interreligieux). Ces partenariats prolongent des projets existants, par exemple au Guatemala, au Sri Lanka, en Israël/Palestine, et viennent compléter le travail des œuvres d'entraide et missionnaires. L'Église est là pour créer des structures d'accompagnement dans les paroisses afin de soutenir leurs efforts qui visent à aménager des partenariats fermes et durables.

6. Changer de mode de vie

L'Église met au point des modèles de styles de vie basés sur le renoncement et orientés vers le respect de l'humain et de la Création. Le geste pratique du partage – dans la perspective de l'Église universelle – a des implications lourdes de conséquences en théologie et en politique financière.

7. L'argent de l'Église

Le Conseil synodal reconsidère sa politique financière et budgétaire dans l'optique d'une économie qui rende justice à l'humain. Il assure en particulier que le principe de l'égalité entre femmes et hommes soit respecté et veille à corriger sa politique s'il constate par une analyse de budget que ses dépenses ont des effets négatifs sur les relations entre les genres. Par ailleurs, le Conseil synodal redouble d'efforts pour obtenir que les paroisses affectent 5 pour cent de leur budget aux oeuvres d'entraide et missionnaires.



II: Dans la société

L'Église s'engage à accorder la priorité aux activités suivantes:

1. Dialoguer en permanence avec les milieux économiques et politiques de notre région

L'Église entretient un dialogue permanent avec les responsables économiques (associations patronales, syndicats, etc.) et avec les milieux politiques (autorités, partis) de la région afin d'évoquer et de discuter le présent programme d'action. Elle élabore ses propres positions concernant des champs thématiques prioritaires comme par exemple les systèmes fiscaux, l'avenir du Service public et la sécurité sociale, afin de se qualifier comme interlocutrice compétente.

2. Dialoguer en permanence avec le mouvement altermondialiste

Le dialogue de l'Église s'étend également au mouvement altermondialiste. Le présent programme d'action peut, dans ce contexte, entraîner une collaboration ponctuelle, par exemple en assurant

- une participation de l'Église à des forums sociaux (au plan suisse et/ou international)
- une participation de l'Église au débat régional qui a lieu en marge du Forum économique mondial.

3. Faire face à la violence

Se joignant aux efforts spécifiques déployés durant l'actuelle décennie «Vaincre la violence», notre Église cherche des voies inédites qui permettent, malgré la mondialisation, de surmonter la violence, qu'elle se manifeste dans les structures économiques ou dans la rue. La critique, en tant qu'instrument politique, s'inscrit elle aussi dans cette approche non violente. L'Église souscrit donc à la forme d'opposition que constitue la manifestation pacifique.

4. Encourager les formes nouvelles d'échanges économiques et proposer des modèles de rechange

L'Église a pour tâche de déceler les processus économiques d'un type inédit au sein de l'Église et dans notre région, puis de les mettre en réseau, de les encourager, voire d'en proposer elle-même de nouveaux. Il peut s'agir d'accords de production ou de crédits inédits, d'exploitations agricoles qui proposent des produits biologiques particuliers, de systèmes de troc ou de solidarité très locaux, de modes de vie et de travail orientés vers une répartition juste du travail rémunéré et reproductif entre femmes et hommes.

Lorsque nous élaborons un tel processus de manière systématique, nous constatons que nous ne sommes pas seuls sur ce chemin et nous avons tout à gagner en nous inspirant de l'expérience des autres; nous constatons aussi que nous avons déjà parcouru un bon bout de chemin sur la voie qui mène à une justice mondialisée et qui se nourrit de ses racines locales.



Reformierte Kirchen
Bern–Jura–Solothurn
Églises réformées
Berne–Jura–Soleure

*Églises réformées
Berne–Jura–Soleure
case postale
3000 Berne 23*

*Tel. 031 370 28 28
Fax 031 370 28 90
zd@refbejuso.ch
www.refbejuso.ch*